

LA tribune DES PETITES VILLES

SEPT/OCT2025

#258

A portrait of Marianne Laigneau, a woman with short, curly brown hair and glasses, wearing a blue and white striped blazer over a white top. She is smiling and looking towards the camera.

**MARIANNE
LAIGNEAU**

PRÉSIDENTE D'ENEDIS

« LES PETITES VILLES
SONT SOUVENT
À L'AVANT-GARDE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE »

SANGUINET : LA BASTIDE RÉINVENTÉE
FAIT BATTRE LE COEUR DE LA VILLE

05

L'ACTU JURIDIQUE : LES RÉSEAUX SOCIAUX
EN PÉRIODE ÉLECTORALE

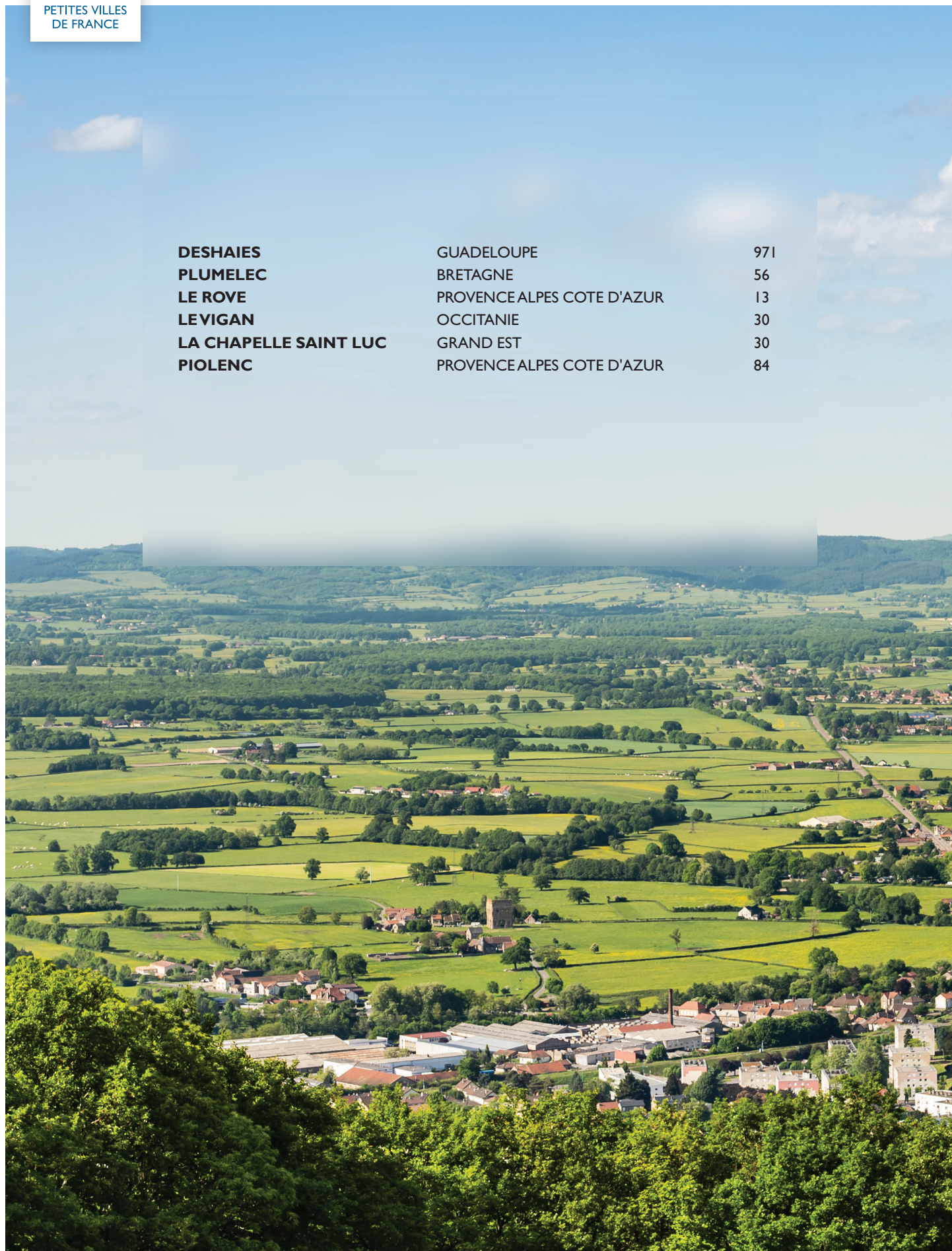
10

PARLONSTECHNIQUE : BUDGET 2026,
OÙ EN EST-ON ?

11

ILS ONT REJOINT L'APVF RÉCEMMENT ET VOUS ?

DESHAIES	GUADELOUPE	971
PLUMEC	BRETAGNE	56
LE ROVE	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	13
LEVIGAN	OCCITANIE	30
LA CHAPELLE SAINT LUC	GRAND EST	30
PIOLENC	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	84



LA CONFIANCE, CELA SE MERITE !

Au moment où j'écris ces quelques lignes, la France a un nouveau Premier ministre, le cinquième en trois ans. Nous n'avons pas connaissance précise du projet de budget 2026, si ce n'est les annonces faites le 15 juillet dernier par François Bayrou concernant les efforts d'économie demandés aux Français et aux collectivités locales. On ne peut bien sûr que souhaiter, et ce sera le discours commun tenu par l'ensemble des associations d'élus, que le curseur évolue et que les efforts qui nous sont demandés demeurent dans des limites raisonnables et justes.

Adressant ses félicitations républicaines au nouveau Premier ministre, le Bureau de l'APVF lui a indiqué son souhait que le nouveau gouvernement soit davantage aux côtés des Maires. Nous avons besoin d'être beaucoup plus écoutés et surtout entendus. Dans la crise économique, sociale et politique que connaît notre pays, nous représentons en effet plus que jamais un pôle de stabilité, sur lequel nos concitoyens doivent pouvoir continuer de compter.

De surcroît, rien de solide et d'efficace ne pourra se faire sans les collectivités locales. Le soutien à la croissance économique et à l'investissement repose largement dans les territoires sur le bloc communal. La transition écologique, c'est également nous, et il serait dangereux et coûteux, à terme, de baisser nos ambitions et nos objectifs en la matière. Le coût de l'inaction climatique risque de se payer très cher en termes sanitaire et de croissance économique.

Voilà pourquoi, nous demandons instamment au nouveau gouvernement de ne pas amputer nos moyens d'action. Cela conduirait la France dans un cycle récessif coûteux en termes d'emplois.

Nous savons pertinemment que des efforts seront nécessaires et demandés. Les collectivités en ont déjà beaucoup fait, près de 8 milliards l'an dernier. Restons donc dans la limite du raisonnable et surtout discutons et mettons-nous à tout le moins d'accord sur un diagnostic partagé.

Le nouveau Premier ministre vient d'annoncer un grand acte de décentralisation et souhaite aller vite. Mais plus qu'un nouveau grand soir qui ne vient jamais et après plus d'une vingtaine de lois, nous souhaitons avant tout le rétablissement de véritables relations de confiance entre l'Etat et les collectivités. C'est la base de tout. Qu'on nous donne enfin les moyens et surtout la liberté de faire sans entrave. Des clarifications de certaines compétences entre niveaux de collectivités sont très probablement nécessaires ainsi que des mesures véritables de simplification. Discutons-en. Sans oublier, bien sûr, c'est pour nous une priorité, l'urgence de l'adoption d'un statut de l' élu local, enfin digne de ce nom.

Courage et persévérance, ce sont les vœux que je forme pour tous en cette rentrée.



Christophe Bouillon

*Président de
l'Association
des petites villes
de France*

Maire de Barentin

RENTÉE DES PETITES VILLES, L'APVF MOBILISÉE

Rencontres ministérielles et institutionnelles

18-19 juin : Réunions des groupes de travail de la conférence financière des territoires, avec la participation d'Antoine Homé, Premier vice-président de l'APVF et Maire de Wittenheim.

26 juin : Intervention de Christophe Bouillon, Président de l'APVF et Maire de Barentin, à Terra Academia - « Pour une écologie populaire et territoriale ».

2 septembre : Rencontre entre l'APVF et la délégation croate des petites villes.

9 septembre : Réunion du Bureau de l'APVF au siège d'EDF.

10 septembre : Audition de Philippe Le Goff, Maire de Guingamp, dans le cadre de la mission interministérielle sur le commerce de centre-ville.

16 septembre : Intervention de Daniel Cornalba, Membre du Bureau de l'APVF et Maire de l'Etang-la-Ville au Forum *Future of Cities*.

18 septembre : Audition de Nicolas Soret, Vice-président de l'APVF et Maire de Joigny, par la Cour des comptes sur le FNADT.

2 octobre : Participation de Jean-Michel Morer, Vice-président de l'APVF et Maire de Trilport, au séminaire de l'Agence nationale de recherche - « Co-construire l'action publique ».

Rencontres territoriales

24 septembre : Rencontre régionale de l'APVF à Toulouse, animée par Maître Philippe Bluteau, avocat au barreau de Paris (Cabinet Oppidum Avocats) et conseiller juridique de l'APVF, sur la préparation des municipales 2026.

16 octobre : Rencontre régionale de l'APVF à Bordeaux, également animée par Maître Philippe Bluteau, sur la préparation des municipales 2026.

Mais aussi...

- 2 juillet : Visioconférence de la SADE à destination des élus de l'APVF sur la mise en œuvre du Plan Eau (MGP).
- 8 juillet : Webinaire SMACL Assurances sur le livre blanc de l'assurabilité.
- 16 septembre : Webinaire « À six mois des municipales, quelle conjoncture économique ? » en partenariat avec le groupe Caisse d'Épargne.
- 30 septembre : Webinaire « Penser la transition énergétique des petites villes avec les gaz renouvelables », en partenariat avec Engie et GRDF et avec la participation de Frédéric Leveillé, Maire d'Argentan.
- 1^{er} octobre : Webinaire « Préparation des municipales 2026 (Antilles-Guyane-Mayotte-La Réunion) ».

RENDEZ-VOUS

23 octobre - 9h30

Paris

Journée finances locales organisée par l'APVF au siège de la BPCE 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS.

Programme et inscription :

www.apvf.asso.fr

06 novembre et 04 décembre

Rencontres régionales de l'APVF sur la préparation des municipales 2026 à Bourg-de-Péage (06/11) et à Nantes (04/12).

Programme et inscription :

www.apvf.asso.fr

25 et 26 juin 2026

Chateau-Thierry (Aisne, Hauts-de-France)

XVIII^e Assises des Petites Villes.

Plus d'informations à venir prochainement.

Dans les Landes, la petite ville de Sanguinet mène depuis dix ans une ambitieuse politique de revitalisation de son centre-bourg. Après la première opération « Cœur de Village », inaugurée en 2019, le maire Fabien Lainé et son équipe ont lancé « Cœur de Village II » : un projet emblématique qui conjugue centralité retrouvée, respect de l'esprit des bastides et exigences environnementales de notre époque. Objectif : faire du beau pour mieux vivre ensemble et renforcer l'attractivité du cœur de ville.

À SANGUINET, LA BASTIDE RÉINVENTÉE FAIT BATTRE LE CŒUR DE LA VILLE



« On vit mieux dans un endroit qui est beau », aime à rappeler Fabien Lainé, Maire de Sanguinet, membre du Bureau de l'APVF. Cette conviction guide la stratégie communale engagée depuis 2014 pour recréer une véritable centralité dans cette petite ville landaise aux activités jusque-là parfois dispersées. La première étape, « Cœur de Village », a permis d'aménager une place de marché, de requalifier les espaces publics et de créer une identité urbaine forte.

La seconde, bientôt livrée franchit un nouveau cap avec la construction d'un vaste ensemble public de 2 600 m² sur 3 500 m² d'emprise au sol : école maternelle, médiathèque de nouvelle génération, espace socio-culturel, auditorium, bureau d'information touristique, espaces associatifs et grande halle couverte pour accueillir marchés, expositions et événements.

Pensé comme un tiers-lieu ouvert à toutes et tous, ce bâtiment intergénérationnel proposera aux Sanguinetois de se retrouver; travailler; apprendre; partager des savoir-faire

et faire vivre la vie associative. Son architecture s'inspire des codes basco-landais et vient fermer harmonieusement la place du marché, dans l'esprit des bastides ancestrales, tout en affichant une modernité assumée : matériaux biosourcés, bâtiments bas carbone, haute performance énergétique.

Symbole d'une décennie d'efforts, ce projet parachève dix ans d'un patient travail de recomposition urbaine. En rassemblant en une même place école, culture et services publics, Sanguinet démontre que l'on peut penser l'urbanisme avec exigence et inventivité dans nos petites villes. Et demain, en se laissant rêver à un parc des sports au centre de la bastide, ce cœur de vie continuera de battre plus fort encore, preuve que dans nos petites villes, qualité de vie, identité locale et intelligence collective vont de pair.



MARIANNE LAIGNEAU : « LES PETITES VILLES SONT SOUVENT À L'AVANT- GARDE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Marianne Laigneau,

Marianne Laigneau est ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'ENA. Elle devient membre du Conseil d'Etat en 1992 puis est nommée Conseiller d'Etat en 2007. Elle a occupé plusieurs postes au sein de la diplomatie française à l'étranger.

En 2004, elle rejoint Gaz de France en tant que Chef du service des Affaires Institutionnelles puis de Déléguée aux Affaires Publiques.

En 2005, elle intègre EDF où elle est successivement Directrice Juridique, Secrétaire Générale, Directrice Exécutive Groupe en charge des Ressources Humaines puis Directrice Exécutive Groupe en charge de la Direction Internationale.

Marianne Laigneau est Présidente du Directoire d'Enedis depuis février 2020.

Elle est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.

1- Enedis dispose du statut d'entreprise à mission depuis 2023 : En quoi et comment cela modifie-t-il vos missions ?

Dans le prolongement de nos missions de service public et dans la continuité du Projet Industriel et Humain 2020-2025, Enedis a souhaité affirmer, dans ses statuts, son engagement sociétal et environnemental, pour contribuer à une société française plus juste et plus durable, en devenant la première grande entreprise à mission, dans le secteur de l'énergie. Notre Raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable ».

Cela nous conduit à porter encore plus d'attention à la manière de mener nos actions, à leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux et à ce que nous devons faire différemment. Cela se concrétise par exemple par une feuille de route RSE partagée avec nos partenaires industriels et nos prestataires de travaux autour de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Dans notre feuille de route 2024-2026, nous concentrons notre action autour de 5 axes : agir pour l'électricité, agir pour l'environnement, agir dans les territoires, agir en collectif et agir avec respect. Nous apportons une dimension sociale et environnementale, en embarquant à la fois les personnes et les territoires, dans ce qu'on peut appeler « la deuxième électrification de la France ».

Nos salariés sont fiers d'appartenir à une entreprise à mission. Enedis étant présente dans tous les territoires à travers nos 41 000 salariés et nos 700 sites, ils peuvent s'engager dans des métiers à impact positif et concret, près de chez eux. Cette proximité apporte un sentiment de fierté et bon nombre de nos collègues ont à cœur de s'engager dans la vie locale et associative.

2- Quel est votre rôle dans la transition écologique en France ? Quels sont les enjeux autour de l'électrification des usages ?

Le réseau public de distribution, au cœur des territoires, doit évoluer pour répondre aux défis du XXI^e siècle : électrification des usages, développement des énergies renouvelables,

adaptation à des aléas climatiques plus intenses et plus fréquents. Pour cela, Enedis déploie un plan d'investissements ambitieux de 96 milliards d'euros sur la période 2022-2040, soit plus de 5 milliards par an, dont plus d'un milliard dédié à la résilience du réseau (1,3 milliard d'euros en 2024).

Chez Enedis, nous vivons en direct les effets du changement climatique. En 2023 et 2024, nous avons connu en moyenne 3 fois plus d'événements climatiques d'ampleur que sur les 5 années précédentes. Ainsi, face aux canicules plus fréquentes et intenses (deux épisodes à l'été 2025), nous intensifions le remplacement de câbles souterrains, installés avant les années 1970 par des câbles à isolation synthétique, plus robustes et durables. Cela permet de réduire très significativement le nombre d'incidents en période caniculaire. À horizon 2040, 85 % de ces câbles auront été remplacés ; en 2050, la quasi-totalité du réseau souterrain moyenne tension sera modernisée.

La résilience du réseau passe aussi par la rénovation des postes sources en zone urbaine dense, l'éradication des fils nus sur le réseau basse tension (60 000 km remplacés par des câbles torsadés), et la rénovation programmée de 7 500 km de lignes moyenne tension chaque année. Ces actions structurantes permettent de renforcer la sécurité d'alimentation et de limiter les impacts des événements climatiques extrêmes.

Nous mobilisons également des moyens humains : 3 500 agents volontaires de notre Force d'Intervention Rapide Électricité (FIRE) peuvent intervenir en situation de crise climatique pour réalimenter 90% de nos clients en 48h, même en cas d'aléa climatique majeur. C'est un de nos engagements dans le cadre de notre Projet Industriel et Humain 2020-2025 et nous sommes au rendez-vous de cet objectif.

Au-delà des investissements dans la résilience du réseau, nous continuons à travailler à sa modernisation pour brancher les énergies renouvelables et les nouveaux usages électriques. Nous constatons que les Français adoptent de plus en plus des comportements responsables avec la hausse de l'autoconsommation, qu'elle soit individuelle ou collective.

Aujourd'hui, 770 000 clients consomment une partie de l'électricité qu'ils produisent. Ils étaient 430 000 fin 2023, soit une augmentation de 80% en 2 ans. Même tendance à l'accélération pour l'autoconsommation collective avec 1 111 opérations en service en juin 2025, avec près de 11 700 participants. Il n'y en avait que 6 opérations en 2018, le nombre d'opérations d'autoconsommation collective doublant tous les ans depuis cette date. Avec plus de 1 200 000 producteurs aujourd'hui raccordés au réseau de distribution, le nombre total d'installations de production d'énergies renouvelables a presque doublé en 2 ans.

Le réseau électrique se transforme chaque jour pour accueillir cette production décentralisée, un changement de paradigme car il était jusqu'ici uni-directionnel et acheminait l'électricité des centrales nucléaires, thermiques et hydrauliques vers le consommateur final. Aujourd'hui, avec le développement des énergies renouvelables et notamment de l'autoconsommation, le réseau devient de plus en plus bi-directionnel pour relier les zones de production aux zones de consommation. En effet, deux tiers des énergies renouvelables sont produits dans des communes de moins de 2000 habitants et doivent être acheminés vers les centres urbains qui en sont les grands consommateurs.

Le réseau de distribution est également au cœur de l'électrification de la mobilité : tous les points de charge nécessaires aux véhicules électriques (VE) y sont raccordés directement ou indirectement. Nous avons un rôle clef pour anticiper et faciliter le déploiement à grande échelle de la mobilité

électrique partout et pour tous. 169 000 points de charge ouverts au public sont disponibles à fin mai 2025, faisant de la France le 2^e pays d'Europe en termes de taux d'équipement après les Pays-Bas. L'objectif du gouvernement est d'arriver à 400 000 points de charge en 2030. Pour faciliter l'implantation des points de charge accessibles au public et assurer la cohérence territoriale, Enedis accompagne les collectivités locales qui élaborent un Schéma Directeur d'IRVE (SDIRVE). 120 démarches SDIRVE sont engagées dont 89 validées en préfecture à fin mai 2025. Près de 90 % font l'objet d'un accompagnement spécifique d'Enedis qui partage sa vision des besoins en recharge à des mailles locales.

Avec un réseau de plus en plus agile et digital, notamment grâce à l'installation de 38 millions de compteurs Linky dans 95% des foyers français, nous sommes un acteur de la Data. Nous gérons aujourd'hui le premier parc d'objets connectés et traitons 1 milliard de données par jour. Nous travaillons notamment avec les collectivités pour mettre à leur disposition les données énergétiques de leur territoire via notre Portail Collectivités, une véritable aide à la décision et à l'optimisation de leur stratégie énergétique. D'autres services Data sont accessibles à tous : l'Observatoire Français de la Transition Écologique ou encore Enedis Open services & Open data...

3- Vous dites que les Français adoptent de plus en plus des habitudes responsables. Comment le réseau s'adapte-t-il à cette nouvelle donne ?

Les comportements des Français deviennent de plus en plus vertueux : ils choisissent une production locale et participent à l'économie circulaire et solidaire. Le réseau électrique s'adapte à ces évolutions pour permettre davantage d'adéquation entre production et consommation, avec le développement du solaire, en prenant en compte les enjeux du réseau et de l'équilibre offre-demande.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a statué en faveur d'une grande réforme des heures creuses, qui entrera en vigueur en novembre 2025. Concrètement, Enedis déplacera une partie des heures creuses, qui sont aujourd'hui positionnées majoritairement la nuit, vers les heures du début d'après-midi où l'énergie est abondante et peu chère durant la période estivale.

Dans un premier temps, le nombre d'heures creuses reste le même, soit huit heures par jour, mais une partie d'entre elles (deux à trois heures) est déplacée l'après-midi pour certains clients. Cinq heures creuses minimum resteront positionnées la nuit. Ce placement des heures creuses pourra être différent entre l'été et l'hiver et continuera à être adapté localement pour lisser la consommation et assurer l'équilibre

offre-demande. Enfin, certaines plages horaires seront désormais exclues pour le placement des heures creuses, en fonction de la saisonnalité. La mise en œuvre de ce dispositif démarrera en novembre 2025 et se terminera environ deux ans plus tard (automne 2027).

4- Quel est votre rôle dans la transition écologique en France ? Quels sont les enjeux autour de l'électrification des usages ?

Une enquête menée avec l'APVF en 2022 confirme que les petites villes sont souvent à l'avant-garde de la transition énergétique. Cela illustre leur dynamisme et leur capacité à innover. Pour cela, une collaboration étroite est nécessaire, notamment avec les petites communes souvent en première ligne mais qui disposent de ressources plus limitées. Et justement, à travers le programme « Petites villes de demain », Enedis signe des partenariats concrets pour les aider.

« LES PETITES VILLES SONT AUX PREMIÈRES LOGES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Mieux connaître et gérer ses consommations d'énergie, accompagner le développement de l'autoconsommation, optimiser les raccordements via des outils tels que le simulateur de raccordement, accompagner les élus pour mener à bien les projets de la commune... sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges.

Aujourd'hui, dans un contexte qui demande à la fois économies d'énergie et usages responsables, les collectivités territoriales sont pleinement mobilisées : production d'énergies renouvelables, rénovation des équipements, déploiement des bornes de recharge électrique...

Ces initiatives doivent être diagnostiquées, optimisées, puis mesurées, ce qui peut s'avérer complexe, surtout pour les petites villes. Pour cela, nous avons développé deux outils simples et gratuits, conçus pour faciliter le pilotage des actions locales. Le premier, l'Observatoire français de la transition écologique, offre une connaissance fine des territoires. Il permet aux collectivités de mieux identifier les champs d'action prioritaires. C'est un laboratoire des tendances qui permet de mieux comprendre l'évolution de la transition écologique en France.

Le second est notre Portail Collectivités, créé en collaboration avec une trentaine de collectivités qui simplifie l'accès aux informations et services : en 2025, 75% des collectivités territoriales utilisent ce portail qui ne cesse d'évoluer pour leur offrir de nouvelles fonctionnalités,

notamment grâce aux données remontées via les compteurs communicants Linky afin de pouvoir suivre leur consommation électrique pour mieux la maîtriser.

Par ailleurs, 6 000 collectivités ont ouvert un compte Espace Mesures et Services qui leur permet de suivre les données énergétiques de leur territoire.

Enedis, en tant que concessionnaire, agit sous le contrôle des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), les collectivités étant propriétaires de l'ensemble des ouvrages du réseau concédé. Nous entretenons un dialogue nourri et pour accomplir nos missions, 322 contrats modernisés de concession sont à ce jour renouvelés pour des durées généralement comprises entre 25 et 30 ans.

Parce que les petites villes sont aux premières loges de la transition écologique, nous sommes fiers de faire vivre un partenariat avec l'association qui les représente. Nos échanges sont dynamiques et fructueux et nous sommes engagés pour poursuivre ce dialogue à l'avenir face à des défis sociétaux considérables, tels le changement climatique et la nécessité d'accélérer l'électrification des usages pour sortir des énergies fossiles.



QUELS TEXTES LÉGISLATIFS POUR LES COLLECTIVITÉS À L'AUTOMNE 2025 ?

À la suite de la nomination de Sébastien Lecornu à Matignon, la session extraordinaire de septembre a été suspendue. Les travaux parlementaires ont donc repris (publication courant octobre) officiellement le 1^{er} octobre, dans le cadre de la session ordinaire. Plusieurs textes en navette concernent directement les collectivités territoriales et structurant l'agenda législatif des prochaines semaines.

Statut de l'élu local

La proposition de loi de Françoise Gatel sur le statut de l'élu local a été adoptée en première lecture le 10 juillet. Le texte, qui prévoit notamment la revalorisation des indemnités, un meilleur accès à la protection sociale et de nouveaux droits à la formation, doit revenir au Sénat à l'automne. L'objectif affiché est une adoption définitive avant les élections municipales de 2026.

Simplification de la vie économique

Le projet de loi de simplification, examiné par le Sénat en 2024 puis adopté par l'Assemblée en juin dernier, est désormais en commission mixte paritaire (CMP). Plusieurs dispositions intéressent directement les communes : simplification des marchés publics, allègement des formalités administratives, mais aussi débat sur les mesures environnementales introduites en navette, dont certaines concernant les zones à faibles émissions. Les conclusions de la CMP pourraient être soumises au vote dès octobre.

Urbanisme, logement et ZAN

La proposition de loi de simplification de l'urbanisme, déposée par Harold Huwart, député d'Eure-et-Loir, a été enrichie au fil des débats. Elle vise à réduire les procédures de modification des PLU, faciliter certaines autorisations dans les zones tendues et mieux articuler les documents locaux avec l'objectif de sobriété foncière (ZAN). Un compromis a été esquissé en juillet et le texte devrait être définitivement adopté par l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines.

Accès aux soins et professions de santé

La lutte contre les déserts médicaux mobilise les deux chambres. À l'Assemblée, la proposition de loi de Guillaume Garot, député de la Mayenne, adoptée en mai, confie aux Agences Régionales de Santé (ARS) une régulation de l'installation des médecins. Au Sénat, le texte porté par Philippe Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres, également adopté en

mai, instaure une « solidarité territoriale obligatoire » des praticiens installés. Ces approches doivent être conciliées lors de la navette. En parallèle, la proposition de loi d'Agnès Firmin-Le Bodo sur la démographie des orthophonistes poursuit son examen.

Polices municipales

Un projet de loi spécifique aux polices municipales et aux gardes champêtres était en préparation du côté du gouvernement. Il reprend plusieurs recommandations formulées par le Sénat : clarification des compétences, extension de certaines prérogatives, expérimentation de l'usage de drones et amélioration de la coopération avec la police nationale et la gendarmerie. Son inscription à l'ordre du jour est attendue cet automne, possiblement sous procédure accélérée si le prochain gouvernement se saisit de ce sujet après les Beauvau successifs.

Protection sociale complémentaire (PSC)

La proposition de loi transposant l'accord national du 1^{er} juillet 2023 sur la PSC « prévoyance » a été adoptée par le Sénat en première lecture début juillet. Elle doit désormais être examinée par l'Assemblée nationale. Le texte encadre la participation financière des employeurs publics et sécurise la montée en charge du dispositif dans les collectivités, qui devront anticiper son impact budgétaire et organisationnel.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La PPE 2025-2035 devrait être arrêtée par décret à l'hiver. Elle fixera les trajectoires nationales de production et de consommation d'énergie et s'imposera aux documents de planification territoriale (SRADDET, PLU, PCAET). Les collectivités devront adapter leurs stratégies d'investissement, qu'il s'agisse de réseaux, de rénovation ou de projets liés à la transition énergétique.

Un agenda chargé pour les communes

L'automne parlementaire s'annonce dense pour les collectivités : sécurisation du mandat local, simplification des procédures, amélioration de l'accès aux soins, protection sociale des agents et préparation de la déclinaison locale des politiques énergétiques. Dans ce contexte, **l'APVF organise le 23 octobre une Journée Finances locales** consacrée aux budgets communaux 2026, afin d'accompagner les petites villes face aux tensions budgétaires et de préparer l'avenir.

LIVRE BLANC DE L'ASSURABILITÉ : TROUVER DES SOLUTIONS POUR TOUTES LES COMMUNES

Alors que l'APVF se mobilise depuis plusieurs mois pour garantir une couverture assurantielle. Dans cette perspective, elle publie un livre blanc en partenariat avec l'un des principaux acteurs du secteur, la SMACL, et l'association d'élus locaux, Villes de France.

Ce Livre blanc entend présenter des propositions consensuelles et pragmatiques pour faire face au risque pesant sur certaines collectivités de ne pas être assurées. Figurent, entre autres, comme propositions, de faire de l'Observatoire de l'assurabilité un outil stratégique de pilotage de la mutualisation des risques, de mettre en place un régime de réassurance publique pour le risque émeutes et de mouvements sociaux ou encore d'élargir le périmètre des dispositifs de financement sur la prévention et l'adaptation afin de couvrir plus de territoires et de risques.

Gil Avérous, Maire de Châteauroux, Président de Villes de France, justifie la rédaction de ce Livre Blanc par « la multiplication des

risques climatiques, sociaux et numériques, les collectivités sont confrontées à une crise de l'assurabilité, marquée par la hausse des primes, la réduction des offres et des garanties, voire l'absence de couverture pour certains équipements ».

Patrick Blanchard, Directeur Général de SMACL Assurances SA, partenaire de l'APVF, rappelle qu'il est « essentiel de rétablir et de renforcer le dialogue, aussi bien dans la relation contractuelle que dans le débat public ».

Pour Christophe Bouillon, Maire de Barentin, Président de l'APVF souligne que l'intérêt de ce Livre Blanc est de montrer qu'au-delà « de nos spécificités, de nos cultures différentes, nous pouvons nous mettre d'accord sur un certain nombre de propositions. Ce document ne constitue pas le grand soir de l'assurance des collectivités ; il s'agit d'un ensemble de propositions pragmatiques, réalistes et nécessaires pour aider concrètement nos collectivités ».



LE BUREAU DE L'APVF ALERTE : LE PROCHAIN GOUVERNEMENT DEVRA ÊTRE AUX CÔTÉS DES MAIRES

Le 9 septembre 2025, le Bureau de l'Association des Petites Villes de France (APVF) a adopté une déclaration dans un contexte d'instabilité politique et budgétaire inédit. L'APVF rappelle un principe : dans la tourmente institutionnelle, les maires demeurent un pilier de stabilité et de proximité sur lequel les Français continuent de compter. Dans cette période de défiance, leur rôle d'ancrage local reste une garantie de continuité démocratique et de confiance citoyenne.

Une facture qui s'alourdit dangereusement pour les petites villes

La motion met en garde contre les conséquences des plans d'économie successifs imposés aux collectivités. Depuis plus d'une décennie, celles-ci participent à l'effort de redressement des finances publiques. Mais la facture s'alourdit dangereusement : plus de 8 milliards d'euros pour les collectivités dans la loi de finances 2025, bien au-delà des 2,2 milliards initialement annoncés. À cela s'ajoutent la réduction du Fonds vert, la non-compensation du transfert du service public de la petite enfance et la hausse des cotisations à la CNRACL. Le nouvel effort de 5,3 milliards demandé le 15 juillet par le Premier ministre sortant est jugé intenable et surtout injuste, car il pénalise en priorité les politiques sociales et écologiques. P.

Ne pas hypothéquer l'avenir des territoires

La motion insiste sur un point majeur : la participation des collectivités à l'effort national ne doit ni réduire leur capacité d'investissement ni compromettre les objectifs de transition écologique, d'aménagement du territoire ou de lutte contre la crise du logement. À quelques mois du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, l'APVF met en garde contre tout choix budgétaire qui briderait l'action des nouvelles équipes municipales et romprait aux yeux des citoyens le pacte républicain.

Un manifeste commun pour préparer l'avenir

À l'issue de ce Bureau, les maires des petites villes ont décidé et acté de travailler ensemble à l'élaboration d'un manifeste commun en vue des élections municipales de 2026. Ce texte doit porter une parole unie sur les grandes préoccupations du mandat à venir : transitions écologique et démographique, aménagement équilibré du territoire, cohésion sociale et vie démocratique locale. L'objectif est clair : avancer de concert afin de peser collectivement dans le débat public et démontrer que les petites villes sont des acteurs incontournables de l'avenir du pays. **Rendez-vous mi-novembre pour découvrir les priorités des petites villes dans le manifeste.**

BAROMÈTRE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DE L'AFL : UN BLOC COMMUNAL RÉSILIENT

Dans son édition de 2025 du baromètre de la santé financière, l'Agence France Locale (AFL), partenaire de l'APVF, laisse apparaître un portrait contrasté de la santé financière des collectivités territoriales.

Dans un contexte marqué par une inflation persistante, un ralentissement économique et un climat politique instable, ce Baromètre confirme l'émergence de deux blocs aux dynamiques divergentes : un bloc communal, globalement résilient, et un bloc départements/régions, en difficulté croissante.

Avec une note moyenne de 2,82 en 2024 – contre 2,77 en 2023 – la situation financière du monde local reste globalement soutenable. Si cette évolution peut sembler modérée, elle masque des disparités croissantes entre territoires et segments de collectivités : l'écart-type atteint 1,54, un niveau inédit depuis six ans.

Deux éléments caractérisent l'exercice budgétaire 2024 et expliquent principalement l'évolution des notes des différents segments de collectivités locales : la forte progression des dépenses et un montant d'emprunt inédit (27 Mds€ soit +27% par rapport à 2023).

S'agissant plus particulièrement des petites villes, pour Christophe Bouillon, maire de Barentin et Président de l'APVF, « le dernier millésime du baromètre de la santé financière des collectivités apporte un éclairage contrasté sur la situation des petites villes (2 500 à 25 000 habitants). L'amélioration continue de la note financière de l'ensemble des petites villes depuis le début du mandat, en 2020, marque un coup d'arrêt. Il faut néanmoins noter une bonne résistance de cette note. Par ailleurs, le sérieux dans la gestion financière ne s'est pas fait au détriment des investissements portés par les petites villes ».





Les élus sortants disposent très souvent d'un compte à leur nom sur les réseaux sociaux. Avant de s'en servir pour leur campagne électorale, des vérifications s'imposent. Tout d'abord, le juge électoral sanctionne l'usage d'un compte sur les réseaux sociaux par un candidat lorsqu'il est de nature à créer une confusion avec le compte de la commune.

RÉSEAUX SOCIAUX EN PÉRIODE ÉLECTORALE : QUE FAIRE SUR LE COMPTE DU MAIRE ?

Risque de confusion

Concrètement, il contrôle le risque que les électeurs assimilent la communication institutionnelle à celle de l' élu, créant une confusion entre l'action municipale et la propagande électorale. Par exemple, il a considéré que la page Facebook créée par le maire sortant était de nature, « compte tenu de son intitulé « Mairie de Hermes », de son contenu mélangeant informations institutionnelles et propagande électorale, de son ton initialement proche de celui d'un bulletin municipal puis progressivement polémique, au fur et à mesure que s'approchait la date du scrutin, et de son interaction avec le site web officiel de la commune de Hermes, à créer une confusion dans l'esprit des électeurs » : étant établi que 53 connexions avaient interagi avec cette page au cours de la dernière semaine précédant le scrutin, le juge a considéré que l'utilisation de cette page avait « constitué une manœuvre de nature à altérer la sincérité du scrutin » eu égard à l'écart de cinq voix séparant la liste conduite par le maire sortant de celle conduite par son concurrent. (CE, 6 mai 2015, n° 382518).

Pour autant, tout usage d'un compte personnel à des fins électorales ne constitue pas nécessairement une manœuvre de nature à altérer la sincérité du scrutin. Le juge électoral a ainsi considéré que les comptes personnels ouverts par la maire sortante sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, sur lesquels elle se présentait en sa double qualité d'ancienne ministre et d'actuelle maire, et où elle avait pour habitude de commenter la vie politique nationale et locale, ne pouvaient pas être regardés comme des comptes institutionnels de la municipalité, la ville disposant, d'ailleurs, de ses propres comptes sur les réseaux sociaux.

Risque d'avantage accordé au sortant

Mais le risque juridique lié à l'utilisation des réseaux sociaux par le maire sortant pour les besoins de sa campagne électorale réside aussi dans l'éventuelle méconnaissance de l'article L. 52-8 du code électoral, qui interdit à la commune de « participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. »

Or sur ce point, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) a attiré l'attention sur le risque que constitue l'utilisation d'un compte ayant été, par le passé, et même avant la date du 1^{er} septembre 2025, alimenté ou géré par des moyens institutionnels. Elle considère que l'utilisation de comptes (en apparence) personnels sur les réseaux sociaux, sous la forme « Prénom Nom », pourrait constituer un concours prohibé de la part de la commune « si l'audience de ces comptes résulte de communications institutionnelles financées par des moyens publics ou s'ils sont habituellement promus et animés aux moyens de fonds publics (social média manager rémunéré par une collectivité, prestation de communication digitale financée par une entité publique, etc.). » (Guide du candidat et du mandataire, 2025, p.51). En pareille hypothèse, le compte au nom du maire est en fait un compte institutionnel, qui doit être soumis aux mêmes exigences de neutralité que le compte de la commune.

Enfin, aucun moyen public ne doit être non plus mobilisé pour leur gestion après le 1^{er} septembre 2025, le juge électoral vérifiant à la fois que « cette page n'était pas financée par la commune, en méconnaissance des dispositions de l'article L. 52-8 du code électoral prohibant la participation de personnes morales au financement de la campagne électorale ou que la commune y aurait réalisé des campagnes de promotion de sa gestion, en méconnaissance des dispositions de l'article L. 52-1 du même code » (CE, 13 juillet 2021, n° 445434).

Philippe Bluteau

Avocat au barreau de Paris

Cabinet Oppidum Avocats

L'ESSENTIEL :

- Aucun moyen de la commune (humain, matériel ou financier) ne doit être mobilisé pour la gestion du compte personnel d'un élu sortant sur les réseaux sociaux, si cet élu entend l'utiliser pour les besoins de sa campagne, c'est-à-dire pour relayer sa propagande électorale.



BUDGET 2026, OÙ EN EST-ON ?

Depuis juin 2025, de nombreux rebondissements sur le plan financier et politique. Retour sur les principaux temps du débat public et enjeux à venir.

Un effort envisagé en 2026 de plus de 5,3 milliards d'euros pour les collectivités

Après plus de 7 milliards d'euros en 2025, l'effort national annoncé par le Premier ministre sortant aux collectivités territoriales pour 2026 s'élèverait à 5,3 milliards d'euros, hors CNRACL, sur 43,8 milliards d'euros au total, soit 13 % de l'effort global.

Rappel des annonces initiales.

Ce plan de réduction massive de la dépense publique locale devait intégrer plusieurs mesures importantes parmi lesquelles :

- la création d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), à hauteur de 2 milliards d'euros (le double d'aujourd'hui) ;
- 1,2 milliard d'euros de prélèvements sur recettes des locaux industriels ;
- 450 millions d'euros de baisse des variables d'ajustement ;
- 750 millions d'euros de lissage et de baisse du soutien à l'investissement, selon des modalités à définir...

En contrepartie, le gouvernement s'engageait à ne pas geler les bases de fiscalité locale (c'était une ligne rouge de l'APVF), de même le fonds de sauvegarde des départements serait abondé de 300 millions d'euros, et ses critères redéfinis. Quant à la visibilité pluriannuelle promise à l'APVF, il a été prévu qu'elle consiste en une annexe au PLF.

Même si certaines lignes rouges formulées par l'APVF ont été évitées, cette trajectoire qui a été présentée par le gouvernement de François Bayrou pour 2026 serait insoutenable pour les collectivités, sauf à remettre en cause le service public et le développement local.

La conférence financière des territoriales qui devait préciser ces différents dispositifs courant de l'été ne s'est jamais réunie.

Depuis, François Bayrou a été sanctionné sur ses grandes orientations budgétaires par l'Assemblée nationale. Il est remplacé désormais par Sébastien Lecornu, ancien Ministre des Armées, qui à ce jour n'a pas encore formé son gouvernement, ni fait sa déclaration de politique générale. La question qui se posera, c'est le niveau d'effort qui sera finalement retenu par le nouveau gouvernement.

La procédure budgétaire pourrait être de nouveau décalée

D'ordinaire, l'examen des deux textes budgétaires, le projet de loi de finance (PLF) pour le budget de l'Etat et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour le budget de la

sécurité sociale, fait l'objet d'une procédure très encadrée par la constitution et la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cette loi indique que le projet de loi de finances de l'année doit être déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le premier mardi du mois d'octobre soit, cette année, le 7 octobre.

Cela signifie que d'ici au 7 octobre, le gouvernement devrait avoir saisi le Haut conseil des Finances Publiques et le Conseil d'Etat pour avis. Le texte budgétaire devra aussi avoir été présenté en conseil des ministres.

A date, nous sommes en attente du nouveau gouvernement et des textes budgétaires.

Rappel du cadre budgétaire

La LOLF indique que les lois budgétaires doivent être adoptées avant le 31 décembre au risque de devoir procéder par ordonnances.

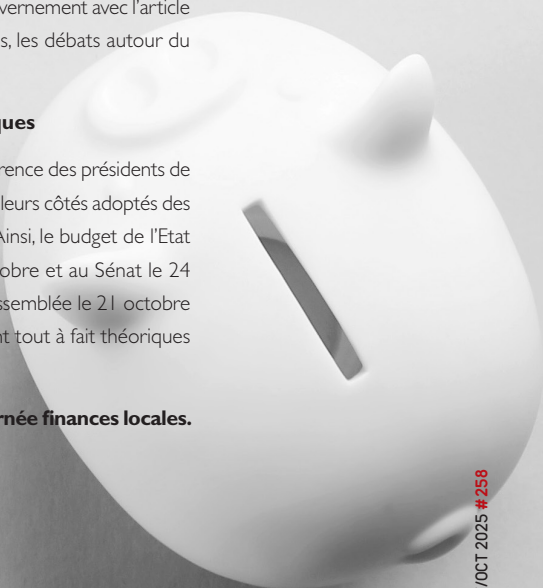
En ce qui concerne le budget de l'Etat, le PLF, les parlementaires disposent de 70 jours, navette entre les deux assemblées comprise. A l'Assemblée nationale, les députés ont 40 jours de débats. S'ils s'y tiennent, les sénateurs ont ensuite 20 jours pour adopter le texte mais si les députés dépassent leur délai, celui des sénateurs est alors réduit à 15 jours. En cas de désaccord entre les deux chambres, le gouvernement peut convoquer une commission mixte paritaire (CMP) composée de 7 députés et 7 sénateurs pour qu'ils tentent de se mettre d'accord.

Sur le même modèle que le PLF, le budget de la sécurité sociale, le PLFSS doit être examiné par le Parlement en maximum 50 jours : 20 jours pour les députés et 15 jours pour les sénateurs. Le délai à l'Assemblée nationale peut également être réduit si le Premier ministre engage la responsabilité de son gouvernement avec l'article 49-3 de la Constitution. Dans ce cas précis, les débats autour du texte s'arrêtent.

Rappel des dates d'examens théoriques

Avant les vacances parlementaires, la Conférence des présidents de l'Assemblée et du Sénat avaient chacune de leurs côtés adoptés des dates d'examens pour le PLF et le PLFSS. Ainsi, le budget de l'Etat devait arriver au Palais Bourbon le 14 octobre et au Sénat le 24 novembre. Le PLFSS devait lui arriver à l'Assemblée le 21 octobre et au Sénat le 10 novembre. Ces dates sont tout à fait théoriques tant l'incertitude politique domine.

Pour en savoir plus **inscrivez-vous à la journée finances locales.**



VOUS ÊTES LES BIENVENUS À L'APVF, REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous sur
www.apvf.asso.fr



APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – www.apvf.asso.fr

Association des Petites Villes de France – @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Philippe Bluteau, Clément Boutruche, Emma Chenillat, Elias Maaouia, Antoine Ollivier
ISSN 1265-3519

Conception, réalisation A2G Com – Mise en page : Nathalie Picard – Impression : Imprimerie Hérault. Abonnement : 30,63 €

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – TOTAL ENERGIES – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – FDJ UNITED – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – LUMIPLAN – CITYZ MEDIA – GROUPAMA – FRANCE-BOISSONS – CEREMA – AFL – COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE – KEOLIS – CARREFOUR – TRANSDEV – NEXITY – FRANCE RENOUVELABLES – SAINT-GOBAIN – SADE